

**Réunion plénière du mercredi 8 juillet 2015*****Membres présents:***

Jan Verhoeve, président, Michel Colinet, Michel De Wolf, Catherine Dendauw, Guy Giroulle, Henri Olivier, Véronique Tai, Daisy Vervenne, José Vilain

***Membres représentées par procuration :***

Ariel Gonzalez Ruiz, Lodewijk Goubert, Thierry Lhoest

***Sur la base des orientations et des notes de discussion rédigées à cet effet, la Commission a traité les sujets suivants:***

- Obligation d'établissement et de publication des comptes annuels par l'association apporteuse dans le cadre d'une pseudo-fusion ;
- Traitement comptable de droits réels sur biens immeubles : usufruit - superficie - emphytéose - servitude ;
- Exemption de sous-consolidation dans le cas d'une société civile ;
- Révision de l'avis CNC 139/1 relative au traitement comptable de droits de souscription ;
- Traitement comptable de dividendes échus non réclamés ;
- Traitement comptable du tax shelter dans le chef de la société de production.